

DIXIÈME CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE*

(Tenue à Bogota, Colombie, du 4 au 14 septembre 1938)

ACTE FINAL

La Xième Conférence Sanitaire Panaméricaine commença ses travaux dans la ville de Bogota le 4 septembre 1938 par une séance préparatoire au cours de laquelle eut lieu l'élection du Président définitif de la Conférence, le Dr. Jorge Bejarano ayant été désigné par acclamation à la dite fonction. Il avait été déjà nommé Président de la Commission d'Organisation dans la précédente Conférence de Buenos-Aires.

Furent ensuite désignés: les Dr. Jorge Salcedo Salgar, Secrétaire Général de la Conférence; Dr. Aristides A. Moll, Secrétaire Exécutif; Drs. Raul Godinho, Rulx Léon, Edward C. Ernst y Pedro Machado, Secrétaires.

Ayant procédé, conformément au règlement, au tirage au sort afin de déterminer l'ordre numérique des délégations, le résultat suivant fut obtenu:

- | | |
|---------------------------|----------------|
| 1. Uruguay | 10. Mexique |
| 2. Panama | 11. Bolivie |
| 3. Pérou | 12. Guatémala |
| 4. Nicaragua | 13. Ecuador |
| 5. République Dominicaine | 14. Cuba |
| 6. Etats-Unis | 15. Chili |
| 7. Argentine | 16. Brésil |
| 8. Vénézuéla | 17. Costa-Rica |
| 9. Honduras | 18. Haïti |
| | 19. Salvador |

La séance d'inauguration eut lieu dans la soirée du même jour, entourée de la plus grande solennité, sous la présidence de S.E. Dr. Eduardo Santos, Président de la République de Colombie, assisté du Dr. Luis López de Mesa, Ministre des Relations Extérieures, du Dr. Alfonso Araujo, Ministre de l'Education Nationale, du Dr. Alberto Jaramillo Sánchez, Ministre du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale. Le siège de la présidence fut occupé par S. E. le Président de la République de Colombie qui déclara ouverte la Conférence dans les termes consignés dans les textes généraux de la Conférence. Prirent ensuite la parole: Dr. Alberto Jaramillo Sánchez, Ministre du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale; Dr. Hugh

* Traduction fournie par M. le Docteur Rulx Léon, Directeur Général du Service National d'Hygiène Publique de Haïti, et Secrétaire (pour la langue française) de la Conférence; et aussi par l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations.

S. Cumming, Directeur de l'Office Sanitaire Panaméricain; et Dr. Jorge Bejarano, Président de la X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine. Leurs discours figurent respectivement dans les Actes Généraux.

COMMISSIONS

La Conférence décida de désigner les Commissions suivantes:

Vérification des pouvoirs: Drs. Pedro Ordóñez Díaz, Telémaco Battistini et Juan Antonio Montalván.

Rédaction, Voeux et Résolutions: Drs. Miguel Sussini, João de Barros Barreto, Carlos Enrique Paz Soldán, Luis Gaitán, Edward C. Ernst, Manuel Martínez Báez, A. L. Briceño Rossi, Justo F. González, Jorge Bejarano, Jorge Salcedo Salgar et Aristides A. Moll.

De l'avis du Secrétaire Général, la Conférence approuva définitivement les pouvoirs de délégués suivants:

Argentine: Dr. Miguel Sussini, Dr. Alfredo Sordelli. *Bolivie:* Dr. Juan Manuel Balcázar, Dr. Félix Veintemillas. *Bésil:* Dr. João de Barros Barreto, Dr. Raul Godinho, Dr. Mario Pinotti. *Chili:* Dr. Atilio Macchiavello, Dr. Carlos Maldonado Boggiano, Dr. José Mardones. *Colombie:* Dr. Jorge Bejarano, Dr. Arturo Robledo, Dr. Roberto Franco, Dr. Juan Pablo Llinás, Dr. Francisco Gómez Pinzón, Dr. Rubén Gamboa Echandía, Dr. Bernardo Samper, Dr. Luis Patiño Camargo, Dr. Jesús Peláez Botero, Dr. Luis Cuervo Márquez, Dr. Napoleón Franco Pareja, Dr. Juan N. Corpas, Dr. Julio Aparicio, Dr. Jorge E. Cavelier, Dr. Calixto Torres Umaña, Dr. Alfonso Esguerra Gómez, Dr. Jorge Salcedo Salgar. *Costa-Rica:* Dr. Antonio Peña Chavarría. *Cuba:* Dr. Pedro Machado. *Ecuador:* Dr. Juan Antonio Montalván, Dr. M. Moreno Tinajero. *El Salvador:* Dr. Luis Gaitán. *Etats-Unis:* Dr. Thomas Parran, Dr. Edward C. Ernst, Dr. C. V. Akin, Dr. E. V. McCollum, Dr. Wilbur A. Sawyer, Dresse. Marian M. Crane. *Guatemala:* Dr. Luis Gaitán. *Haiti:* Dr. Rulx Léon. *Honduras:* Dr. Pedro Ordóñez Díaz, Dr. Humberto Díaz. *Mexique:* Dr. Manuel Martínez Báez, Dr. Baltasar Izaguirre Rojo. *Nicaragua:* Dr. Luis Manuel Debayle. *Panama:* Dr. Amadeo Vicente Mastellari. *Pérou:* Dr. Dagoberto González, Dr. Telémaco Battistini, Dr. Raúl Rebagliati, Dr. Carlos Enrique Paz Soldán. *République Dominicaine:* Dr. Enrique Aguiar. *Uruguay:* Dr. Justo F. González. *Vénézuëla:* Dr. A. L. Briceño Rossi, Dr. Pastor Oropeza, Dr. Arnoldo Gabaldon, Dr. José I. Baldó, Dr. M. Lares Gabaldón. *Office Sanitaire Panaméricain:* Dr. Hugh S. Cumming, Dr. John D. Long, Dr. Aristides A. Moll, Dr. J. R. Murdock, M. William Boaz. *Fondation Rockefeller:* Dr. Fred L. Soper. *Organisation d'Hygiène de la Société des Nations:* Dr. O. Olsen. *Office International d'Hygiène Publique de Paris:* Dr. Hugh S. Cumming. *Office International du Travail:* M. Alfredo Vásquez Carrizosa.

RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Après mures délibérations, la X^e Conférence approuva les voeux, résolutions et recommandations énumérés ci-dessous:

OFFICE SANITAIRE PANAMÉRICAIN

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine approuve les modifications à la Constitution et Statuts de l'Office Sanitaire Panaméricain telles qu'elles figurent

dans les actes généraux relativement aux fonds annuels de l'Office, à la constitution du conseil de direction, et à l'organisation des Conférences Sanitaires Panaméricaines et des Conférences Panaméricaines des Directeurs des Services Nationaux d'Hygiène.¹

SERVICE D'HYGIÈNE PUBLIQUE DES ETATS-UNIS

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine adopte le vote de félicitations et de remerciements proposé par la Délégation Péruvienne à l'adresse du Service d'Hygiène Publique des Etats-Unis, en reconnaissance de la précieuse coopération fournie à l'Office Sanitaire Panaméricain et qui a permis de prêter une aide technique aux pays de l'Amérique Latine.

ORGANISATION SANITAIRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, tenant compte des progrès déjà réalisés par divers pays dans l'organisation sanitaire, renouvelle les recommandations exprimées dans des conférences antérieures au sujet de la coordination de toutes les activités d'ordre sanitaire sous une commune orientation technique. Elle renouvelle également les recommandations déjà faites dans des conférences antérieures au sujet de la sélection, de la stabilité, de la promotion graduelle et la juste rémunération du personnel sanitaire.

CARRIÈRE SANITAIRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine émet des vœux pour que, dans les pays où la carrière d'hygiéniste est inexistante, l'on établisse sur la base de la compétence des écoles d'hygiène destinées à la spécialisation des médecins et à l'instruction des fonctionnaires subalternes.

SERVICE DE SANTÉ MARITIME ET AÉRIEN

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande que l'Office Sanitaire Panaméricain désigne une commission spéciale en vue d'étudier tout ce qui a trait aux patentes de santé dans les Républiques Américaines.

Elle recommande à l'Office Sanitaire Panaméricain d'étudier les manières de faciliter l'emploi dans les pays d'Amérique de moyens efficaces et économiques pour le traitement sanitaire des navires.

Reconnaissant l'importance qu'a déjà prise et que continuera à avoir la navigation aérienne au point de vue de l'hygiène internationale, recommande la nomination par l'Office Sanitaire Panaméricain d'une commission chargée d'étudier et de reviser les dispositions y afférentes actuellement en vigueur, afin de les adjoindre au Code Sanitaire Panaméricain.

INFIRMIÈRES VISITEUSES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande que l'on crée là où elle n'existe pas, et qu'on amplifie là où elle fonctionne déjà, l'institution d'infirmières visiteuses dans les services d'hygiène publique.

BIODÉMOGRAPHIE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, recommande aux pays d'Amérique représentés à l'Office Sanitaire Panaméricain de généraliser la pratique de maintenir le service de la statistique vitale dans les départements d'hygiène publique.

¹ Voir plus loin.

PHARMACOPÉE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande aux pays d'Amérique qui ne possèdent pas de pharmacopées nationales, d'adopter, le cas échéant, et en suivant l'exemple tracé par divers pays du continent, la Pharmacopée des Etats-Unis d'Amérique, édition espagnole, dans l'intérêt d'un contrôle uniforme des produits médicinaux.

INSTITUTS DE SANTÉ PUBLIQUE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, convaincue de l'importance que revêt le développement d'instituts pour les maladies intéressant la santé publique et ayant pour but la recherche et l'instruction, afin d'assurer les progrès sanitaires des pays d'Amérique, recommande à tous les pays qui en sont encore privés, la création à bref délai de tels instituts, en tenant compte, autant que possible, des normes de l'Office Sanitaire Panaméricain conformément à la résolution approuvée à la IX^e. Conférence Sanitaire Panaméricaine.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'HYGIÈNE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande aux gouvernements des pays américains de préparer pour la prochaine Conférence Sanitaire Panaméricaine le plus grand matériel possible pour une exposition internationale d'hygiène qui aura pour but de montrer les progrès réalisés par les divers pays dans la lutte contre la maladie et de mettre au jour les méthodes les plus efficaces pour l'éducation et la propagande sanitaire.

MUSÉE SANITAIRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine présente ses sincères vœux d'appréciation et de félicitations à la Direction Générale d'Hygiène du Chili pour avoir apporté à la présente Conférence un précieux musée sanitaire et un excellent matériel pour l'exposition d'Hygiène qui vient de s'installer; et elle exprime également à l'Uruguay sa satisfaction d'avoir vu les tableaux muraux apportés à la dite exposition, et qui donnent une idée de la manière dont on est en train de résoudre le problème de la nutrition; et elle présente au Ministère de l'Hygiène de Colombie ses sentiments de gratitude pour sa participation à l'exposition.

ASSURANCE SOCIALE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine exprime sa satisfaction d'avoir entendu les communications des délégués de divers pays sur les résultats obtenus par le moyen de l'assurance sociale, reconnaît les effets bienfaisants de cette mesure et soumet à la considération des gouvernements des pays où elle n'est pas établie l'étude et l'adoption de la dite mesure de défense sanitaire collective.

ALIMENTATION ET NUTRITION

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine exprime sa satisfaction pour les travaux et informations présentés par la Commission de l'Alimentation de l'Office Sanitaire Panaméricain et par les délégations de divers pays; elle conseille d'établir cette Commission sur une base permanente; elle prie instamment les autorités des Républiques Américaines d'accorder une sérieuse considération aux recommandations et conclusions contenues dans le rapport de la Commission; et elle recommande aux services d'hygiène des pays d'Amérique de continuer et d'intensifier leur labeur concernant la nutrition et l'alimentation dans l'intérêt de la santé publique.¹

CANTINES COLLECTIVES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine estime nécessaire que dans les cantines collectives pour écoliers et adultes, tant officielles que privées, les autorités sanitaires interviennent pour faire l'éducation populaire dans le sens d'une alimentation bien équilibrée avec une dépense minime.

NORMES POUR L'EAU POTABLE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine convient qu'il est du plus haut intérêt pour l'assainissement des eaux potables des divers pays, d'établir des normes ou standards comprenant le minimum de conditions auxquelles doivent être soumises les eaux destinées à la consommation humaine, tant au point de vue bactériologique que physique et chimique. En vue de réaliser cet accord, elle recommande à l'Office Sanitaire Panaméricain de mettre ses techniciens en rapport avec ceux des divers pays en vue de formuler les dits standards et de rédiger le plus tôt possible un manuel d'instructions devant servir à fixer le critère des hygiénistes au sujet des problèmes de l'eau potable.

CONFÉRENCE PANAMÉRICAINNE D'INGÉNIEURS SANITAIRES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, considérant qu'il convient d'harmoniser les procédés mis en oeuvre dans les travaux d'assainissement incombant aux départements du génie sanitaire, recommande la réunion d'une Conférence Panaméricaine des Ingénieurs Sanitaires des divers services d'hygiène des pays américains. Cette conférence devra se tenir sous les auspices de l'Office Sanitaire Panaméricain.

ETUDES DE GÉNIE SANITAIRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine exprime le souhait que, dans les pays où n'existe pas l'étude de la spécialisation du génie sanitaire, elle soit établie dans les universités de manière à contribuer ainsi à la formation du personnel technique du génie sanitaire.

HABITATIONS POPULAIRES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine constate les progrès réalisés par les pays du continent dans la construction de logements populaires salubres et à bon marché, applaudit à cette réalisation qui est une garantie d'amélioration de la population américaine, et recommande que l'on poursuive un labeur si fécond d'où il résultera des bienfaits incalculables au point de vue sanitaire.

TYPES DE PRODUITS BIOLOGIQUES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, vu la nécessité de maintenir une provision rapide et permanente d'étalons ou types pour la standardisation de produits biologiques, convient de s'adresser au Comité d'Hygiène de la Société des Nations afin qu'il désigne, par l'intermédiaire de l'Office Sanitaire Panaméricain, l'Institut Bactériologique de Buenos-Aires en vue de la préparation et de l'approvisionnement des dits patrons ou types.

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine consacre un vote de félicitations à ceux des gouvernements d'Amérique qui ont créé une législation sur la protection de la maternité, mouvement auquel vient de se joindre la République de Colombie.

DÉCLARATION DE LA GROSSESSE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande que soit incorporé à la législation américaine le principe de la déclaration obligatoire de la grossesse comme base légale pour la protection de la maternité et de l'enfance.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande aux pays américains qui n'ont pas encore adhéré à cette mesure, la déclaration de la naissance par-devant les autorités sanitaires.

ASSISTANCE OBSTÉTRIQUE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande que dans les pays où il est constant que l'assistance obstétrique de caractère scientifique n'est pas à la portée de la population entière et où elle est pratiquée par des matrones non diplômées, les services d'hygiène compétents pourvoient à l'instruction adéquate de ces matrones et exercent une surveillance de leurs activités professionnelles.

CONFÉRENCES D'EUGÉNÉSIE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine résout: Accepter comme III^e Conférence Panaméricaine d'Eugénésie et d'Homiculture la dernière journée des séances de la Conférence Sanitaire Panaméricaine et d'adopter en guise de programme le thème concernant l'hygiène infantile, la dite conférence devant se poursuivre, si nécessaire, au cours du Congrès Panaméricain de l'Enfant qui se tiendra à Costa Rica en 1939; et elle recommande que, désormais, les Conférences d'Eugénésie et d'Homiculture fassent partie intégrante des Congrès Panaméricains de l'Enfant.

STUPÉFIANTS

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, tenant compte des systèmes de contrôle adoptés pour l'écoulement des stupéfiants, recommande que les autorités sanitaires donnent leur attention à ce problème, en ayant en vue de présenter les résultats qu'elles auront obtenus à l'Office Sanitaire Panaméricain, pour l'information des autres pays du continent.

FONDATION ROCKEFELLER

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, informée des progrès obtenus par la Fondation Rockefeller dans les recherches sur la fièvre jaune, après avoir entendu les commentaires de délégués qui eurent à observer les travaux réalisés dans l'Amérique du Sud, et considérant que la fièvre jaune est une maladie qui revêt une énorme importance tant au point de vue sanitaire que commercial pour les Républiques Américaines, exprime sa gratitude et sa profonde admiration pour les travaux de prophylaxie et d'investigation de la Fondation Rockefeller, dans le domaine de la fièvre jaune.

PRIX NOBEL

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande au comité du Prix Nobel de considérer pour l'adjudication de ce prix, les savants qui ont réalisé des recherches de la plus haute importance sur la fièvre jaune, dans les cours des dernières douze années.

VACCINATION ANTIAMARILIQUE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, prenant pour base les travaux exécutés sur la vaccination antiamarilique comme moyen puissamment efficace dans la prophylaxie de la fièvre jaune selvatique, recommande aux Gouvernements d'Amérique d'établir des services de la dite vaccination pour les personnes qui habitent les lieux affectés ou menacés par la maladie.

AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine recommande que, parmi les sujets qui devront être traités dans la prochaine Conférence Sanitaire Panaméricaine, soient comprises les maladies cardio-vasculaires, du point de vue de la santé publique. Elle verrait avec plaisir les gouvernements des pays américains autoriser les entités compétents à prêter un appui résolu aux investigations sur les maladies cardio-vasculaires, toujours au même point de vue.

AMIBIASE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine estime que l'amibiase doit mériter une sérieuse attention comme problème de santé publique en Amérique et recommande, en conséquence, que les administrations sanitaires entreprennent des études qui auront pour objet: (a) de déterminer l'extension de la maladie, ses modalités cliniques et particulièrement, ses formes atypiques; (b) d'établir des méthodes types de diagnostic; (c) d'entreprendre l'étude comparative des méthodes thérapeutiques et de leur perfectionnement; (d) d'intensifier la propagande et l'éducation sanitaires.

LÈPRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, désirant voir se perfectionner les normes préventives de la lutte entreprise contre la lèpre par les nations du continent américain, recommande aux autorités respectives de prêter une attention particulière aux travaux d'investigation en léprologie et de les intensifier, et accorde un vote de félicitations à l'administration sanitaire des Républiques du Brésil et de la Colombie pour l'oeuvre qu'elles ont accomplie dans la prophylaxie de la lèpre. Elle recommande également que l'on tienne dûment compte des conclusions du Congrès International de la lèpre qui tint ses assises au Caire au mois de mars de cette année.

PALUDISME

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, considérant l'importance de la maladie et la nécessité d'augmenter les connaissances qu'on en possède, fait les recommandations suivantes:

Que l'Office Sanitaire Panaméricain soit autorisé à désigner une commission technique aux fins d'étudier, en coopération avec les autorités sanitaires des pays du continent l'état actuel des connaissances acquises sur les aspects de la malaria en Amérique et sur les problèmes à résoudre. Cette commission devra présenter son rapport général à la prochaine Conférence des Directeurs du Service d'Hygiène.

Afin d'orienter les travaux de la commission, elle lui recommande d'étudier d'une façon particulière, sans préjudice du plan de travail qu'elle se sera tracé, tout ce qui a trait aux points suivants: (a) Vecteurs qui, dans les divers pays, interviennent dans la diffusion de la maladie; (b) Normes légales qui conditionnent la lutte contre la malaria en Amérique et résultats acquis; (c) Intensité avec laquelle la malaria s'y présente; (d) Uniformité de la nomenclature malariolo-

gique, d'accord avec les travaux qu'effectuent déjà d'autres organismes sanitaires internationaux; (e) les ressources médicamenteuses appropriées que possède le Nouveau Monde, et tout particulièrement les "Cinchonas" et leur culture.

Qu'il soit également autorisé à faire démarches auprès la Commission Internationale de Nomenclature des Causes de Décès pour faire admettre la fièvre bilieuse hémoglobininurique dans la Liste Internationale des Causes de Décès, la dite adjonction pouvant s'effectuer comme subdivision (c) du chiffre 38 correspondant à la malaria.

Qu'on conseille aux gouvernements américains des pays où sévit la malaria de vérifier l'importance qu'a le nombre des décès qui figurent sous la rubrique "Causes Inconnues."

PESTE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine adhère au vote de félicitations proposé par diverses délégations, tant en faveur de l'Office Sanitaire Panaméricain que du Dr. John D. Long, en raison de l'oeuvre coopérative réalisée dans le contrôle et la réduction de la peste sur le continent de l'Amérique du Sud, et elle souligne la valeur et l'importance du labour effectué dans la lutte contre cette maladie dans divers pays d'Amérique.

TYPHUS EXANTHÉMATIQUE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, imbue de la précieuse contribution apportée dans ses délibérations au sujet du typhus exanthématique, et appréciant les progrès réalisés, recommande que soit développé l'oeuvre ainsi réalisée, notamment l'étude des moyens immunologiques permettant de se rendre maître de cette maladie.

TRYPANOSOMIASE AMÉRICAINE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, eu égard à l'extension de la maladie de Chagas, particulièrement parmi les habitants de la zone rurale de certains pays, suggère que soient intensifiées les études de la dite maladie en vue de sa prophylaxie.

TUBERCULOSE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, prenant note des importantes contributions apportées à ses délibérations sur le problème de la tuberculose et les efforts des divers pays pour réduire ses ravages, recommande que l'on continue à accorder à ce problème l'attention la plus soutenue au point de vue technique et les appuis économiques permettant de nouveaux progrès dans le contrôle de la maladie.

MALADIES VÉNÉRIENNES

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, après avoir entendu les importantes communications soumises à ses délibérations sur le problème de la lutte contre les maladies vénériennes, convient d'attribuer un vote de félicitations aux Gouvernements et aux institutions des pays qui ont réalisé cette oeuvre si éminemment profitable aux peuples du continent.

Et, désireuse de profiter des expériences acquises, convient de résumer ces communications en une synthèse capable de servir de directive dans la lutte contre les maladies vénériennes dans tous les pays du continent.

LABORATOIRE

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, considérant l'importance fondamentale des méthodes de laboratoire pour le diagnostic, le contrôle du traitement et la preuve de la guérison des maladies vénériennes, recommande que l'on assigne aux laboratoires le rôle principal qui leur incombe et que l'institut officiel chargé de la prophylaxie vénérienne supervise, oriente et assiste toute la pratique des diagnostics de laboratoire réalisés dans chaque pays.

VOTES DE FÉLICITATIONS

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine émet des votes chaleureux de gratitude et de félicitations:

Au Gouvernement et au peuple de la République de Colombie pour la généreuse et exquise hospitalité, à tous les points de vue, offerte aux délégués, comprenant dans ce vote le Conseil Municipal de Bogota et le Ministère du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale, pour les mesures prises en vue de la réception des délégués à leur arrivée en Colombie;

Au Comité d'Organisation de la Conférence et en particulier à son Président, le Dr. Jorge Bejarano, pour son excellent travail;

A l'Office Sanitaire Panaméricain pour son active et constante participation à la préparation et à l'organisation de la Conférence;

Au Bureau de Direction de la Conférence pour son constant et infatigable labeur qui a tant contribué au succès des réunions;

Au Directeur de la Bibliothèque Nationale, M. Daniel Samper Ortega, pour son amabilité d'avoir mis les salons de la bibliothèque à disposition de la Conférence pour ses travaux;

A l'Académie de Médecine et autres associations médicales de même ordre pour les attentions qu'elles ont eues pour les délégués;

Aux invités spéciaux de la Section d'Hygiène de la Société des Nations, de l'Office International d'Hygiène Publique de Paris, de l'Institut International du Travail, et de la Fondation Rockefeller;

A la presse de la Colombie pour son excellente collaboration à publier les nouvelles relatives à ses séances, aussi bien qu'aux postes de radiodiffusion de la ville de Bogota.

Aux entreprises de navigation maritime et aérienne qui firent des conditions spéciales pour le transport des délégués.

CONSEIL DE DIRECTION

Conformément à la Constitution et aux Statuts de l'Office Sanitaire Panaméricain, a été élu le Conseil de Direction comme suit:

Président d'Honneur:	Dr. Jorge Bejarano (Colombie)
Directeur:	Dr. Hugh S. Cumming (États-Unis)
Vice-Directeur:	Dr. João de Barros Barreto (Brésil)
Premier Conseiller:	Dr. Miguel Sussini (Argentine)
Deuxième Conseiller:	Dr. A. Peña Chavarría (Costa Rica)
Secrétaire Exécutif:	(<i>ex officio</i>): Dr. Arístides A. Moll
Membres actifs:	Dr. Atilio Macchiavello (Chili)
	Dr. Luis Manuel Debayle (Nicaragua)
	Dr. A. L. Briceño Rossi (Vénézuéla)
	Dr. Dagoberto González (Pérou)
	Dr. Manuel Martínez Báez (Mexique)
	Dr. Pedro Machado (Cuba)
	Dr. Juan Antonio Montalván (Ecuador)
Membres honoraires:	Dr. Carlos Enrique Paz Soldán (Pérou)
	Dr. Justo F. González (Uruguay)
	Dr. Luis Gaitán (Guatémala)

SIÈGE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE

A l'unanimité des suffrages, il a été résolu que la XI^e Conférence Sanitaire Panaméricaine se tiendra dans la ville de Rio de Janeiro, en l'année 1942, laissant au Gouvernement du Brésil le soin d'en fixer la date exacte.

Fait et signé en la ville de Bogota, le quatorzième jour du mois de septembre 1938; copie authentique du présent instrument ayant été délivrée à chacune des délégations représentées à la Conférence, une copie devant être envoyée par la voie diplomatique au Ministère des Relations Extérieures de la République de Colombie et une autre copie à l'Office Sanitaire Panaméricain pour être transmise aux pays intéressés.

Jorge Bejarano, président; Jorge Salcedo Salgar, secrétaire général; Aristides A. Moll, secrétaire exécutif; Raul Godinho, secrétaire; Rulx Léon, secrétaire; Edward C. Ernst, secrétaire; Pedro Machado, secrétaire.

Argentine: Miguel Sussini, Alfredo Sordelli; *Bolivie*: Juan Manuel Balcázar, Félix Veintemillas; *Brésil*: João de Barros Barreto, Raul Godinho, Mario Pinotti; *Chile*: Atilio Macchiavello, Jorge Mardones, Carlos Maldonado Boggiano; *Colombie*: Jorge Bejarano, Arturo Robledo, Roberto Franco, Juan Pablo Llinás, Francisco Gómez Pinzón, Rubén Gamboa Echandía, Bernardo Samper, Luis Patiño Camargo, Jesús Peláez Botero, Luis Cuervo Márquez, Napoleón Franco Pareja, Juan N. Corpas, Julio Aparicio, Jorge E. Cavelier, Calixto Torres Umaña, Alfonso Esguerra Gómez, Jorge Salcedo Salgar; *Costa-Rica*: Antonio Peña Chavarría; *Cuba*: Pedro Machado; *Ecuador*: Juan Antonio Montalván, M. Moreno Tinajero; *El Salvador*: Luis Gaitán; *Etats-Unis*: Thomas Parran, Edward C. Ernst, C. V. Akin, E. V. McCollum, Wilbur A. Sawyer, Marian M. Crane; *Guatemala*: Luis Gaitán; *Haïti*: Rulx Léon; *Honduras*: Pedro Ordóñez Díaz, Humberto Díaz; *Mexique*: Manuel Martínez Báez, Baltasar Izaguirre Rojo; *Nicaragua*: Luis Manuel Debayle; *Panama*: Amadeo Vicente Mastellari; *Pérou*: Dagoberto González, Telémaco Battistini, Raúl Rebagliati, Carlos Enrique Paz Soldán; *République Dominicaine*: Enrique Aguiar; *Uruguay*: Justo F. González; *Vénézuëla*: A. L. Briceño Rossi, Pastor Oropeza, Arnoldo Gabaldon, José I. Baldó, M. Lares Gabaldón.

MODIFICATIONS À LA CONSTITUTION ET AUX STATUTS DE
L'OFFICE SANITAIRE PANAMÉRICAIN

Considérant que la Conférence de Consolidation de la Paix, tenue à Buenos-Aires en 1936, adopta un voeu par lequel elle approuva les plans projetés en vue d'amplifier les travaux de l'Office Sanitaire Panaméricain, considérant d'autre part qu'il sera impossible d'amplifier ces travaux et même de maintenir ceux qui ont été déjà entrepris, à moins que l'Office Sanitaire Panaméricain ne reçoive une augmentation de revenus,

la X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine décide: de modifier *ad referendum* des Gouvernements qui font partie de l'Office Sanitaire Panaméricain les deux premiers paragraphes de la Section 6 de l'Article 1^{er} de la Constitution et des Statuts de l'Office Sanitaire Panaméricain dans la forme suivante:

Section 6. L'Office Sanitaire Panaméricain disposera d'un revenu annuel qui ne sera pas inférieur à 100,000 dollars et dont les charges seront réparties entre les Gouvernements signataires sur la même base de prorata d'après lequel sont recouvrés les revenus de l'Union Panaméricaine. (Article 60, Code Sanitaire Panaméricain.)

Comme base de la comptabilité, le prorata sera à raison de quarante centimes or américain (\$0.40) par chaque mille habitants, à moins qu'il ne soit augmenté par les autorités compétentes ou modifié par des changements du nombre des habitants des pays respectifs.

La X^e Conférence Sanitaire Panaméricaine, en vue d'affirmer, d'étendre et d'intensifier le programme sanitaire de l'Amérique en vertu d'une meilleure entente et d'une coopération plus étroite des Républiques d'Amérique résout de: Modifier les sections suivantes de la Constitution et des Statuts de l'Office Sanitaire Panaméricain:

ARTICLE 2

CONSEIL DE DIRECTION

COMPOSITION

Section 2. Dans la désignation des membres du Conseil de Direction de l'Office Sanitaire Panaméricain le principe d'un roulement de tous les pays dans l'attribution des fonctions sera en vigueur, à l'exception possible du Directeur, et à la discrétion de chaque Conférence Sanitaire Panaméricaine, de manière qu, à chaque Conférence les pays choisis pour occuper des fonctions dans le Conseil de Direction ne seront pas les mêmes.

(a) Le Conseil de Direction de l'Office Sanitaire Panaméricain sera composé de onze membres, à savoir: un Directeur, un Vice-Directeur, deux conseillers et sept autres membres ayant droit de vote;

(b) Aux postes de Vice-Directeur et de Conseillers seront élus des hygiénistes qui se sont signalés par d'éminents services à la salubrité de leurs pays respectifs, garantie du progrès technique de l'Office Sanitaire Panaméricain;

(c) Chaque Conférence Sanitaire Panaméricaine, désignera les pays qui occuperont des fonctions dans le Conseil de Direction, chaque pays ne pouvant être représenté que par un seul membre;

(d) L'élection aura lieu au scrutin secret;

(e) Si au premier scrutin la majorité absolue n'était pas obtenue, le second se limitera aux noms qui ont obtenu le plus grand nombre de votes, et sera élu celui qui en aura obtenu le plus grand nombre. S'il y avait égalité de suffrages, il sera procédé au tirage au sort.

(f) Les membres élus conserveront leurs fonctions jusqu'à la Conférence suivante, sans qu'ils puissent être réélus;

(g) Le choix des membres ayant droit de vote se fera *ad referendum* des Gouvernements des pays respectifs et parmi des personnes versées dans l'Hygiène publique respectivement;

(h) Le pays élu comme siège de la Conférence suivante aura droit *ex officio* à un poste dans le Conseil de Direction. Le Président de la Conférence, lorsqu'elle aura pris fin, occupera la présidence d'honneur du Conseil de Direction;

(i) Pourront être élues par chaque Conférence Sanitaire Panaméricaine, comme membres honoraires du Conseil de Direction de l'Office, des personnes qui se seront signalées dans l'oeuvre de l'hygiène panaméricaine;

(j) Pour faciliter la tâche du Directeur, celui-ci pourra employer à son bureau les personnes qui seront nécessaires pour son bon fonctionnement, leur conférant tels titres qu'il jugera propres aux fonctions qu'il doivent remplir;

(k) Le Commissaire Voyageur Chef et le Rédacteur du *Boletín* seront également membres *ex officio* du Conseil de Direction;

(l) Le Rédacteur du *Boletín* fera fonctions de Secrétaire Exécutif du Conseil de Direction.

(m) En cas de vacance dans le Conseil de Direction, quelle qu'en soit la cause, tant qu'il ne s'agira pas de la personne du Directeur, le Conseil de Direction nommera son remplaçant.

DIRECTEUR

Section 5. Le Directeur présidera les séances du Conseil de Direction, aura à sa charge la direction de l'Office et représentera celui-ci dans ses actes officiels, étant tenu d'établir sa résidence dans la ville de Washington.

VICE-DIRECTEUR

Section 7. En cas d'absence prolongée, de démission, de décès ou d'incapacité du Directeur, le Vice-Directeur se chargera du poste. Dans le cas que celui serait, pour une raison ou une autre, serait empêché de remplir ces fonctions, les autres membres du Conseil de Direction désigneront son remplaçant.

CONSEILLERS ET MEMBRES

Section 8. En acceptant leurs fonctions, les Conseillers et Membres contractent le devoir de coopérer dans les travaux de l'Office.

ARTICLE 3

MEMBRES TITULAIRES

Section 4. Les membres titulaires de l'Office Sanitaire Panaméricain seront le Directeur, le Vice-Directeur, les conseillers et les membres élus dans la manière établie par les Conférences Sanitaires Panaméricaines.

Tous les membres ont le droit de voter et de parler aux sessions.

ARTICLE 5

CONFÉRENCES SANITAIRES

Les Conférences Sanitaires Panaméricaines auront lieu tous les quatre ans, chaque fois dans un pays différent.

Le Président du Comité d'Organisation sera désigné par le Gouvernement respectif une année à l'avance, en donnant communication en temps opportun à l'Office Sanitaire Panaméricain.

Le Président du Comité d'Organisation occupera le poste revenant à son pays dans le Conseil de Direction.

Afin de pouvoir traiter avec la plus grande ampleur possible les thèmes de chaque Conférence, ceux-ci ne seront pas supérieurs à huit. A cette fin, l'Office, en s'y prenant suffisamment à l'avance, recueillera l'opinion des administrations sanitaires de chaque pays relativement aux matières qui, selon leurs désirs, devraient faire partie du programme. Une fois ce programme arrêté, l'Office désignera un rapporteur pour préparer un rapport écrit sur la matière, rapport qui sera distribué par les soins de l'Office entre les différents Départements d'Hygiène de chacune des Républiques.

CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Les Conférences Panaméricaines des Directeurs des Services Nationaux d'Hygiène Publique auront lieu tous les quatre ans et auront pour mission de considérer les questions intéressant l'administration sanitaire.

Les Sections 14 et 15 de l'Article 1, et la Section 9 de l'Article 2 sont rapportées, et il est créé l'article 5 qui comprend plusieurs paragraphes.

RECOMMANDATIONS ET VOEUX DE LA COMMISSION DE
L'ALIMENTATION DE L'OFFICE SANITAIRE
PANAMÉRICAIN

I

L'alimentation ne saurait être considérée à l'unique point de vue du problème de la santé publique, ni comme problème exclusivement agricole, économique ou de transport. S'il s'agit d'obtenir pour la population entière une alimentation économique et adéquate, il faut formuler un programme national de nature à établir la collaboration entre tous les organismes qui fournissent des aliments au pays.

Tout plan ou programme d'alimentation a pour but le bon développement et vigueur de toutes les personnes qui forment part de la collectivité.

Ce plan doit être orienté par les Départements d'Hygiène Publique, et c'est pourquoi la Commission recommande: qu'il soit créé dans chaque pays une Commission Nationale de l'Alimentation sous les auspices de l'Hygiène Publique, et formée de représentants des organismes chargés de l'obtention, de la culture, du transport, de la conservation et de la consommation des articles d'alimentation, en vue de préparer un plan de coopération nationale qui puisse assurer l'alimentation du peuple à un coût minimum.

II

La Commission recommande que les Départements d'Hygiène Publique des divers pays établissent un organisme spécial pour les études de l'alimentation ou un Institut de l'Alimentation. S'il y existe déjà un institut, on devra rechercher la collaboration et la coopération la plus étendue avec le Département d'Hygiène. La Commission est d'avis que, comme partie essentielle de tout plan ou programme de l'alimentation, doit figurer l'analyse des aliments du pays ou de la région, en vue de déterminer leur valeur nutritive exacte et aussi, si on le juge nécessaire, de procéder à l'introduction et à la culture de nouveaux produits susceptibles de compléter sur une base économique l'approvisionnement local des produits alimentaires, de manière à pouvoir recommander des combinaisons adéquates de ces produits.

III

La Commission recommande que, dans les divers pays, soient entrepris des études en vue de déterminer l'existence et la fréquence des maladies dues à la carence diététique concurremment avec l'étude des habitudes locales au point de vue alimentaire et avec l'état de l'alimentation des divers groupes représentant la population du pays et particulièrement en ce qui concerne l'enfance et les femmes en gestation, afin d'arriver à déterminer quelles sont les déficiences et les nécessités alimentaires les plus importantes et qui exigent une attention immédiate, et aussi afin de réunir les données nécessaires permettant de formuler un plan ou programme adéquat en vue de corriger les imperfections qui se seront révélées.

IV

Les aliments que choisit une famille dépendent en grande partie du prix et aussi de ses goûts. Les aliments doivent être convenablement préparés afin qu'ils ne perdent pas une grande partie de leur valeur nutritive, sans perdre de vue que s'ils ne sont pas agréables au palais et présentés sous une forme attrayante, il peut arriver que la quantité ingérée par l'individu ne soit insuffisante. Pour qu'un programme ou plan d'alimentation soit assuré de succès dans son application dans la famille, il importe d'inculquer à la maîtresse de maison les connaissances requises pour sélectionner les aliments qui procurent une diète équilibrée et, au surplus, pour les préparer pour la consommation. Déjà l'on organise dans quelques pays d'Amérique des associations d'éducation populaire.

La Commission recommande qu'il soit donné un soin particulier à l'éducation populaire en ce qui concerne la nutrition et l'alimentation.

Les mesures éducatives peuvent être groupées en catégories, par exemple :

1. Pour les femmes enceintes et en période d'allaitement;
2. Pour les mères ayant des enfants en bas âge;
3. Pour les maîtres d'école;
4. Pour les écoliers;
5. Pour les jeunes universitaires;
6. Pour la classe ouvrière;
7. Pour la population en général.

V

Le lait et ses dérivés, comme le prouvent les expériences réalisées et pour peu que ces produits soient obtenus selon les normes hygiéniques établies, favorisent à un haut degré la santé publique, et une consommation adéquate de ces aliments diminue l'indice de la mortalité infantile et générale. Ces aliments doivent prendre place parmi ceux de première nécessité. On recommande de faire bouillir le lait quand il est impossible de se procurer pour la consommation publique, un lait pasteurisé ou pur. La Commission recommande que les pays d'Amérique adoptent des mesures en vue d'augmenter la production et la consommation de lait sain et de ses dérivés.

VI

Le pain est un important élément de l'alimentation, et combiné avec d'autres aliments appropriés, il est très utile pour constituer un régime adéquat. Dans les pays d'Amérique, le pain est un aliment important dans la consommation publique. La farine de blé blanche raffinée à un haut degré perd une grande partie de la valeur nutritive du blé. Quand l'alimentation est limitée, certaine partie du pain consommé doit être préparée avec de la farine de blé de minime raffinage.

VII

Actuellement il s'écoule dans le commerce un grand nombre de préparations, extraits et concentrés vitamineux destinés à la prophylaxie et au traitement des maladies de déficience. La Commission recommande que soient édictés dans les divers pays des règlements qui fixent la composition et l'énergie des préparations vitamineuses mises en vente.

La Commission est d'avis que l'emploi de ces préparations ou concentrés doit se limiter à des cas spéciaux. Une méthode appropriée pour la prophylaxie des maux dus à la déficience diététique consiste à faire les corrections nécessaires dans le régime utilisé, moyennant l'addition d'autres aliments disponibles.

VIII

Les activités déployées jusqu'ici par les Départements ou Services d'Hygiène Publique ou par d'autres institutions nationales dans les pays d'Amérique démontrent l'intérêt qu'ils y prennent, en matière de nutrition et d'alimentation, en vue de mesures préventives, sans compter le côté du bien-être social et économique.

Les travaux favorisés par les Conférences Sanitaires Panaméricaines concernant la nutrition et l'alimentation humaine ont déjà obtenu des résultats très heureux pour la santé des pays respectifs, et l'on peut espérer une action plus efficace à mesure que s'intensifient et s'amplifient les activités dans ce sens.

IX

En vue de faciliter la diffusion des informations relatives à la nutrition entre les diverses Républiques Américaines et de permettre à chaque pays de profiter de l'expérience acquise par les autres, et en vue d'assurer et de faciliter la collaboration qui peut être demandée à la Commission, et dans les limites des moyens dont elle dispose, et aussi en vue de collaborer efficacement avec d'autres organismes internationaux et nationaux, il est recommandé que soit établie sur une base permanente la Commission de l'Alimentation de l'Office Sanitaire Panaméricain.

X

Il est rendu, par un vote de félicitations, hommage aux Gouvernements des pays d'Amérique pour le labeur effectué jusqu'ici en ce qui concerne la nutrition et l'alimentation en tant que problème de la santé publique, et en outre un vote d'encouragement pour qu'ils continuent et amplifient des travaux d'une telle importance pour le présent et pour l'avenir.